

SECRETARIAT GENERAL
A LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES ET DU SCEAU

SERVICE DU SCEAU, DE LA LEGISLATION
CIVILE, DU STATUT DES PERSONNES
ET DE LA NATURALISATION

Arrêté n°16 526 / MJDHPPA-SGJ-DACS-SSLCSNP
portant adjonction de nom de monsieur **BOUANGA
Fresnel-Dalda**

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS
HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo ;

Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;

Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;

Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;

Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;

Vu le décret n° 2021/300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la requête de l'intéressé et la publication parue dans «Les Dépêches de Brazzaville» n° 4351 mercredi 5 octobre 2022 ;

Vu le défaut d'opposition.

ARRETE :

Article premier: Monsieur **BOUANGA Fresnel-Dalda** de nationalité congolaise né le 27 novembre 1997 à Pointe-Noire, fils de **NSAFOU Daniel** et de **KAMBISSI Jeanne-Antoinette**, est autorisé d'adjoindre son nom patronymique actuel.

Article 2: Monsieur **BOUANGA Fresnel-Dalda** s'appellera désormais **NSAFOU BOUANGA Fresnel-Dalda**.

Article 3: le présent arrêté sera transcrit en marge du centre d'état civil de Lumumba, enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville le, 1^{er} décembre 2023



Aimé Ange Wilfrid BININGA

AMPLIATIONS :

MJDHPPA/CAB	2
SGJ/DACS	2
COUR SUPREME	2
C.A DE POINTE-NOIRE	2
C.E.C DE LUMUMBA	2
JORC	2
SGG/BG	2
DOSSIERS	2
INTERESSE	1/17

